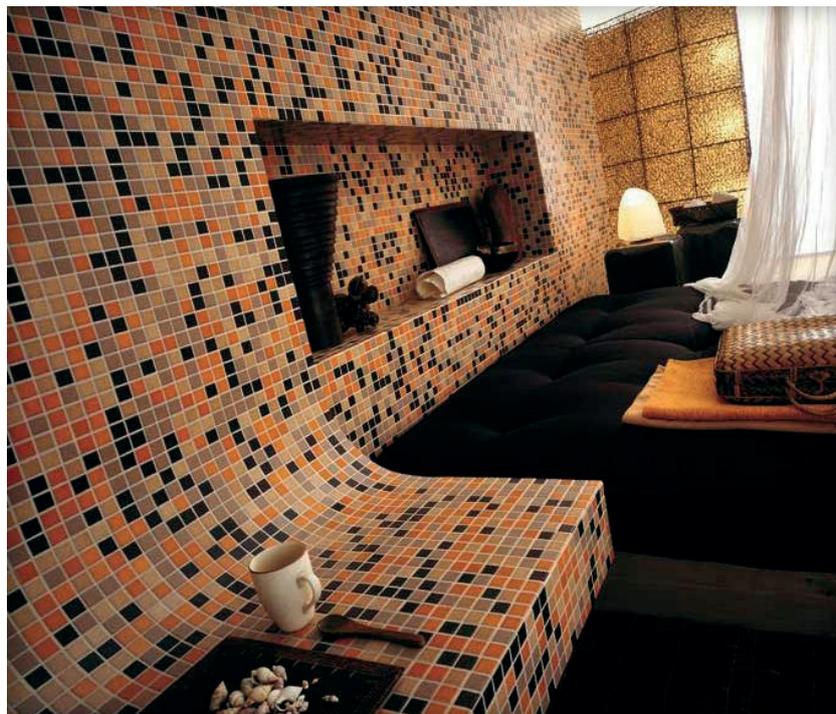


Diplôme fédéral de maître carreleur



ASC - Association suisse du carrelage
FeRC - Fédération romande du carrelage

Au cours de sa formation, le maître carreleur acquiert **les compétences opérationnelles** lui permettant **d'organiser, de diriger et de gérer une entreprise.**

Il en maîtrise les différents **aspects** sur le **plan économique, légal et écologique.**

Il est capable de mettre en œuvre les processus nécessaires à la réalisation d'une commande, de la **prospection du marché** jusqu'à la **remise de l'ouvrage**, en gérant les phases d'étude et de pose.

Il est capable de **calculer des prix** en fonction des coûts intervenant dans le processus de production et cela en référence à la politique de l'entreprise et des exigences du marché.

Ses compétences en matière de **gestion du personnel** et de **sécurité au travail** lui permettent d'exercer et de développer l'activité de l'entreprise en responsabilisant les collaborateurs.

Il atteste qu'il est au bénéfice **des compétences opérationnelles** requises lors de l'examen professionnel supérieur en vue de l'obtention du diplôme fédéral de maître carreleur.

Objectif	Obtenir le diplôme fédéral de maître carreleur
Conditions d'admission	<p>Avoir un CFC de carreleur et avoir travaillé au moins 3 ans dans la branche des carrelages et revêtements (il faut impérativement 5 ans de pratique pour être admis aux examens)</p> <p>Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers</p>
Certification	Diplôme fédéral de maître carreleur
Frais d'inscription	<p>Entreprise cotisante CPR¹ : CHF 7'200.--</p> <p>Entreprise non-cotisante : CHF 8'640.--</p> <p>¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none">- Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs- Tout cours débuté est entièrement dû- La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription- Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'école- La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.- Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable
Aide financière	Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction
Durée	Plusieurs samedis + 2 semaines complètes
Dates	Se renseigner auprès de l'école
Délai d'inscription	à déterminer
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page

Cours de perfectionnement **CL30**



Thèmes	Branches, contenus	Nbre périodes
Technique de la construction - Lecture de plan - Dessin professionnel - Techniques et applications	Ce cours doit permettre aux maîtres carreleurs de représenter par le dessin des détails de construction. Ainsi, les détails seront plus compréhensibles pour les collaborateurs, les apprentis, les clients. <ul style="list-style-type: none"> • Lire des plans • Dessiner des esquisses 	68
Offre et calcul - Calcul professionnel - Métrés sur plan - Analyse de prix - Post-calculation	Géométrie, trigonométrie, calcul professionnel Nécessité d'établir des métrés sur plan Différentes formes de devis et soumissions Calcul du prix des matériaux, de la main d'œuvre Analyse de prix Etablissement des factures Post-calculation	104
Connaissances professionnelles - Physique de la construction - Connaissances techniques - Matériaux - Outillage	Etre en mesure de connaître les caractéristiques des matériaux utilisés et posséder les bases de la physique et de la biologie de la construction	68
Conduite des travaux	Etre capable de conduire d'une manière précise tous les travaux sur le chantier Mesures à prendre Organisation Contrôle des supports Métrés, normes Délais Accidents, dégâts	68
Gestion d'entreprise - Droit - Assurances - Conduite du personnel - Conduite d'entreprise - Comptabilité	Contrats (de travail, d'entreprise, de vente, CCT, ...) Droit foncier, droit des sociétés Loi sur la poursuite et la faillite Hypothèque Assurances sociales, RC Conduite du personnel (recherche, formation, ...) But et objectif de l'entreprise, risques de l'entrepreneur Organisation de l'exploitation de l'entreprise et du bureau Normes SIA Comptabilité	162
Informatique	Traitement de texte Banque de données Calcul Pré-calculation et post-calculation Internet	40
	Total du nombre de périodes <i>sous réserve de changements possibles</i> Non compris : Cours de formation pour formateur en entreprise	510